

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DIFFUSEURS

BÉNÉFICIAIRES

Communes de moins de 15 000 habitants et communautés de communes de moins de 30 000 habitants

Associations participant à l'animation culturelle du territoire de ces communes et intercommunalités

CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AIDE

Spectacles inscrits au catalogue et bénéficiant de l'agrément Tarn en scène

Aide plafonnée à 2 spectacles par année civile

Représentations tout public excluant les spectacles scolaires ou programmés dans un cadre restreint

Exclusion des spectacles programmés dans le cadre de festivals ou par des associations conventionnées par le Département

Obligation de citer sur les documents de communication Tarn en scène – Département du Tarn avec la mention du logo

MONTANT DE L'AIDE

Elle est calculée en fonction du coût artistique du spectacle et elle est modulée selon les seuils suivants :

- **50 % pour les communes de moins de 2 000 habitants**
- **40 % pour les communes de 2 001 à 4 999 habitants**
- **30 % pour les communes de 5 000 à 15 000 habitants**
- **20 % pour les communautés de communes entre 15 000 et 30 000 habitants**

WWW.TARN.FR



DIRECTION ATTRACTIVITÉ ET CULTURE – SERVICE DE LA CULTURE
Hôtel du Département
35 Lices Georges Pompidou - 81013 Albi cedex 9
Mél : tarnenscene@tarn.fr

MODE D'EMPLOI

Le porteur de projet choisit un spectacle dans le catalogue mis en ligne sur www.tarn.fr. Il contacte la compagnie afin de connaître les dates et les conditions d'accueil du spectacle choisi.

La demande d'aide financière, accompagnée de la fiche **Demande d'accueil de spectacle**, doit être adressée à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
TARN EN SCENE
Hôtel du Département
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI CEDEX 9

La subvention est versée à l'issue des représentations, après retour de la fiche **Bilans** à la même adresse.

PRÊT D'UNE SCÈNE MODULABLE

Le Département dispose d'une scène modulable, de 50 m² maximum et de hauteur variable. Elle est disponible sur demande, pour les communes et les associations, après signature d'une convention de prêt.

Merci de bien vouloir adresser votre demande à president@tarn.fr